



Argent prêté à une personne

Par sebdesign

Bonjour,

J'ai prêté de l'argent à 2 personnes (j'ai les virements pour preuve) mais je n'ai jamais reçu en retour ce que j'avais prêté.

Quel est mon recours ? Etant donné que je n'ai plus l'adresse ni téléphone juste les comptes bancaires.

Merci de votre retour

Par isernon

bonjour,

avez-vous établi des reconnaissances de dettes ?

les virements prouvent des mouvements d'argent mais pas leurs motifs.

salutations

Par sebdesign

Bonjour,

merci pour votre réponse. J'ai la preuve du virement avec la communication prêt. Est-ce suffisant juridiquement ?

Merci
Sébastien

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est quoi la "communication prêt" ?

Avez-vous une reconnaissance de dette datée et signée par la personne ? C'est le minimum pour pouvoir agir. Sinon rien ne prouve que ce virement n'était pas un cadeau ou un achat de quelque chose, ou même le remboursement d'une dette envers cette personne.